

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 22 DÉCEMBRE 1845.

Les journaux ministériels sont depuis quelque temps pleins de réserve; la session approche, et ils se taisent sur les projets du gouvernement. On voit bien qu'ils sont inquiets, qu'ils ne savent pas encore au juste quel parti prendre sur tel ou tel point important. Le ministère n'a pas d'initiative; il a les yeux tournés vers l'Angleterre; il interroge toutes les oscillations ministérielles qui se produisent de l'autre côté du détroit pour prendre des résolutions. Sa position est fortement ébranlée par la retraite du ministère Peel, car il ne peut pas prévoir les intentions que pourront avoir à son égard d'autres ministres. Ainsi qu'on l'a souvent fait remarquer, l'entente cordiale dont on se targue tant, et qui nous a été déjà si fatale, est bien loin d'avoir une base solide et durable. Que lord Palmerston revienne aux affaires, et alors recommenceront les menaces de 1840; il saura bien, n'en doutez pas, nous créer de nouveaux embarras, de nouveaux sujets de discussion. L'homme qui nous a menacés de nous faire passer par le trou d'une aiguille n'a rien perdu de son animosité contre la France, et arrivera au pouvoir avec toutes ses prétentions dominatrices. Non seulement la crise ministérielle de l'Angleterre doit inquiéter le ministère, mais, s'il porte ses regards vers l'Italie, il ne doit pas moins y puiser de sujets d'inquiétude, car là aussi se manifestent des sympathies peu favorables au maintien de la paix européenne. Il semble qu'on y tienne un congrès absolutiste; là se trouvent l'empereur de Russie, don Carlos et don Miguel; là vient de se contracter avec éclat un mariage entre la sœur du duc de Bordeaux et un prince italien. Qui nous fera croire que tous ces faits n'aient pas en vue une marche à suivre vis-à-vis de la France, qu'on ne rêve pas dans certaines cours aux moyens de nous imposer une troisième restauration?

L'année dernière, l'empereur de Russie a visité l'Angleterre; il a laissé la France de côté. Cette année-ci, il a traversé toute l'Allemagne, et il se trouve en Italie depuis un temps assez long; il s'est bien gardé de s'approcher de la France. Il témoigne ainsi hautement de ses antipathies pour son gouvernement.

Si de l'Italie nous jetons un coup d'œil sur l'Afrique, nous y voyons nos affaires en mauvais état. La guerre, qu'on croyait terminée pour long-temps après le traité du Maroc, reprend des dimensions plus considérables; de tous côtés nous sommes harcelés, attaqués; Abd-el-Kader échappe à toutes nos colonnes et semble plus puissant que jamais. Ces faits sont graves, et d'autant plus alarmants pour le ministère qu'ils accusent son impéritie et ses faux calculs. En présence de pareilles complications, nous comprenons qu'il soit inquiet et que ses journaux se montrent prudents et réservés. Mais on aura beau s'envelopper d'un silence calculé, le moment des explications arrive, et force sera bien enfin de dessiner la position qu'on veut prendre et d'indiquer les projets qu'on devra présenter aux chambres.

Les lettres de Londres et les journaux anglais ne nous apprennent rien de décisif. Le Sun annonce que le ministère wigh va être constitué, mais que rien n'est terminé. Le Morning-Advertiser, qui n'est pas, du reste, une autorité, dit que Russell a rencontré d'insurmontables difficultés et que Peel a été requis de rester dans le cabinet. Les lettres s'accordent presque toutes à dire que c'est un cabinet whig qui va être formé. La seule difficulté qui arrête lord Russell et les siens est de savoir si Robert Peel les soutiendra. Tout est là; et pour qui connaît l'ex-premier ministre, qui est peu communicatif, les scrupules et les incertitudes de Russell sont très concevables.

Le premier secrétaire de l'ambassade de France a reçu de Saint-

Cloud la recommandation la plus expresse de ne point épargner les estafettes pour informer le château de ce qui se passe au milieu des hommes d'état whigs ou tories. En même temps une lettre autographe lui a été expédiée pour la reine Victoria. Dans cette lettre on supplie la reine, au nom des souvenirs de ces deux dernières années, au nom des promesses de bonne intelligence échangées dans des instants d'effusion, de ne pas souffrir que lord Palmerston entre dans les conseils de la reine. Il paraît que cette supplication a produit de l'effet sur la reine Victoria, qui a promis de faire tous ses efforts pour écarter de la combinaison le noble vicomte, pourvu qu'il fût possible de lui donner un dédommagement. Seulement lord Palmerston est un personnage considérable qu'on ne met point de côté comme une doublure; et si le vœu de la reine est écouté, c'est que lord Palmerston aura consenti à ne pas faire partie de la nouvelle administration. Les whigs, au surplus, et lord Palmerston lui-même ont déclaré à leurs amis qu'ils laisseraient vivre M. Guizot et ne troubleraient pas l'accord qui existe entre les deux gouvernements.

O'Connell a, dans la réunion hebdomadaire pour le rappel, prononcé un long discours dans lequel il a prodigué les épithètes les plus violentes au cabinet tombé. Il a promis son concours et celui de tous les députés irlandais, réserve faite du rappel de l'union, au ministère whig, à celui-ci nourrit l'Irlande et fait en sorte que les commissions des chemins de fer d'Irlande siègent à Dublin et non à Londres.

En résumé, la constitution du nouveau cabinet ne peut tarder à être connue.

Les tories se révoltent à l'idée que le prince Albert deviendrait le commandant en chef de l'armée britannique. Il nous semble en effet difficile que le peuple anglais voie de sang-froid le commandement en chef de l'armée anglaise passer de Wellington, qui est pour lui un héros, à un insignifiant jeune homme, dont le seul mérite n'a pas besoin d'être indiqué, et qui ne connaît que la guerre contre les daims et les faisans.

Paris, le 20 décembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est à aujourd'hui 20 décembre qu'était fixée l'adjudication du chemin de fer de Paris à Lyon, et celle de l'embranchement de Creil à Saint-Quentin. La foule était plus grande encore qu'aux adjudications précédentes. C'est que deux grandes lignes étaient directement intéressées à la double décision qu'allait rendre le ministre. Les joueurs de la Bourse étaient là, comme toujours, en très grande majorité, et les paris, les malédictions anticipées contre tel ou tel concurrent plus heureux, les causeries de toutes sortes remplissaient de bruit la salle où était le bureau de la commission, les salles suivantes, et la cour même, où stationnaient deux ou trois cents curieux, malgré une pluie pénétrante.

Enfin la pendule a marqué deux heures et demie, et M. le ministre des travaux publics saisit la soumission unique, relative au chemin de fer, et l'ouvre. C'est celle de MM. Laffitte, Ganneron, Barrillon et Baudron. Cette compagnie, au maximum porté par la loi, c'est-à-dire quarante-cinq ans, proposait un rabais de deux ans et demi. La compagnie, dit chacun, est adjudicataire, car M. Dumon ne va pas manquer à ses honnêtes précédents. Chacun se trompe. M. le ministre, de l'air d'un vieux Romain, ouvre le fameux maximum cacheté, et, attendu que ce maximum est de quarante-un ans au lieu de quarante-cinq, il déclare l'adjudication ajournée!...

Une vive rumeur succède à cette déclaration; mais ce n'est pas tout: il reste le chemin de Creil à Saint-Quentin. Cinq compagnies avaient été admises à concourir, les compagnies Rothschild, Carrette et Minguet, Ardoin, Colbert, Cordier. Mais on savait que la compagnie Cordier ne se présenterait pas. Cette société avait, en effet, déposé avant-hier la partie de son cautionnement relative aux souscriptions françaises; mais le banquier de la compagnie à Londres, M. Strakam, n'a pas versé le montant des souscriptions anglaises que pourtant il avait entre ses mains. M. Strakam a-t-il été le complice d'un plan d'avance arrêté? Est-il entré dans les vues de quelqu'un des intéressés à l'adjudication de ce jour? C'est un mystère que lui seul sait peut-être. Toujours est-il que les compagnies

Carrette et Minguet, Ardoin, Colbert, Rothschild sont restées en antagonisme jusqu'au bout, malgré les efforts de M. de Rothschild pour les absorber.

Voici comment l'adjudication a été soumissionnée: La moyenne de durée du bail d'exploitation était, comme on sait, de 75 ans. La compagnie Colbert a proposé une réduction de trente-huit ans sur 75: la compagnie Carrette, une réduction de vingt-six ans; la compagnie Ardoin, une réduction de vingt-cinq ans. Enfin, M. de Rothschild, qui voulait l'embranchement à tout prix, a consenti à un rabais de plus de cinquante ans; il réduirait le chiffre de 75 années vingt-quatre ans 355 jours. M. le ministre a proclamé la compagnie Rothschild adjudicataire du chemin de Creil à Saint-Quentin, comme ayant offert le rabais le plus considérable.

Le cri de Rothschild a été aussi lancé dans la salle des adjudications à la foule, qui s'est ruée à grands flots pressés hors des salles pour courir jusqu'à la Bourse. Les vitres de la porte de l'antichambre n'ont pu résister au choc; mais on ne s'est point arrêté à ce incident, et les joueurs, passant outre, criaient en riant: « Rothschild peut bien payer cela! »

La non-adjudication du chemin de Lyon a été interprétée par tout le monde de la même façon. M. le ministre des travaux publics a eu peur de la chambre, et il s'est ménagé une réponse aux députés qui vont lui reprocher le gaspillage des deniers de l'Etat. Quand on a discuté la loi sur le chemin de Lyon, M. le ministre des travaux publics s'est trouvé en présence de cette objection qu'on lui faisait: Les chiffres constatent que le chemin du Nord et celui de Lyon seront également productifs. Le chemin du Nord doit être adjudgé avec un maximum de 41 ans; pourquoi le maximum du chemin de Lyon serait-il plus élevé?

M. le ministre n'a pas tenu compte de cette objection; il a trouvé une foule d'excellentes raisons pour démontrer que le chiffre devait être porté à 45 ans, et la chambre a fini par y consentir. Pourquoi donc son maximum racheté ramenait-il précisément à 41 ce chiffre de 45 années? De deux choses l'une: ou M. Dumon a eu tort contre l'opposition, qui maintenait le chiffre de 41 ans, ou il a eu raison. S'il a eu raison, il a tort aujourd'hui qu'il revient au maximum que l'opposition indiquait, et pourquoi M. le ministre accepte-t-il le singulier rôle qu'il vient de jouer? C'est, encore une fois, qu'il a peur, enfin, de l'opinion publique, ou du moins de celle de la chambre, et que, tout en espérant une majorité pour l'absoudre, il veut se ménager un moyen de défense; mais l'opinion publique a prononcé quoi qu'il arrive, et ce qui vient de se passer ne fera que confirmer l'arrêt.

— Il n'y avait pas de députés parmi les curieux présents à la double adjudication de ce jour; c'est à dire que nous n'avons constaté que la présence de M. Peyre (de Limoux).

— Nous avons signalé le peu de convenance qu'il y avait de la part de M. Fulchiron, pair de France, à pénétrer dans la salle des conférences, exclusivement réservée aux députés en exercice et non pas aux anciens députés. Notre observation, reproduite par la presse de Paris, a porté son fruit, et M. Fulchiron s'est résigné à rester chez lui ou à se borner à la fréquentation de la salle des conférences du Luxembourg. Mais il paraît que ce lieu de réunion a peu d'attraits, car nous avons à signaler un autre délinquant: c'est M. Raguet-Lépine. Comme M. Fulchiron, M. Raguet va au Palais-Bourbon, se mêle à ses anciens collègues et exprime l'ennui qu'il éprouve de n'être plus député. Il lui semble, toujours comme à M. Fulchiron, qu'il ne vit plus. Cela importe peu à ses collègues; ce qu'ils désirent, c'est de pouvoir causer entre eux librement sans que leurs paroles tombent dans l'oreille d'un étranger, pair ou non; et nous tenons de plusieurs députés que si cet abus tendait à devenir permanent, ils le feraient cesser en s'adressant aux questeurs, chargés de la police intérieure de la chambre des députés.

— Le ministère n'a pas encore décidé M. Humann à échanger la recette générale du Bas-Rhin contre celle de la Seine-Inférieure qu'il lui a offerte, lorsqu'il a, dans un moment d'humeur qu'il regrette aujourd'hui, destitué M. Baudon. M. Humann hésite à accepter cette nouvelle position pour deux raisons. La première, c'est que, malgré sa fortune, il ne se croit pas les reins assez forts pour aller remplacer à Rouen M. Baudon. M. Baudon était incontestablement

FEUILLETON DU CENSEUR. — 23 DÉCEMBRE.

LES PASTOUREAUX.

LÉGENDE MÉRIDIONALE DU XIV^e SIÈCLE. — 1320.

CHAPITRE V.

La bataille.

Ce n'est pas vers les splendides tentures d'où on l'a vu mystérieusement sortir, ni vers les postes intermédiaires et extérieurs, que Théobald dirigea sa course. Morne, accablé, il erra au hasard dans les chaumes et les prairies. Sa tête lourde brûlait; ses poulx oppressés aspiraient avec effort l'air pur et vivifiant.

Les jambes du guerrier fléchirent; il s'assit. Où était-il? Derrière lui, occupant une légère ondulation de terrain, s'étendait, lugubre et ténébreuse, une vaste clairière bornée de trois côtés par d'énormes chênes, dont les rejetons dégénérés et chétifs subsistent à cette place sous le nom gracieux de Bosquet de Serres. Vis-à-vis, aux confins de l'horizon, se dessinaient la ville et le bourg, que baignaient mélancoliquement les ternes reflets de la lune; plus bas, à une courte distance, entre l'Arnouse et les troncs centenaires, reposait le camp des Pastoureux.

Théobald courba son front pensif dans ses mains; il soupira. Ses méditations durent lui être utiles, car, lorsque, demi-heure après, il s'éloigna du fragment de roche, autel mutilé des Tectosages, qui lui servait de siège, ses traits s'étaient éclaircis, son regard brillait du feu de l'orgueil et de l'enthousiasme.

Le moment approchait; il fallait vaincre. L'avenir de ces hommes incultes couchés pêle-mêle à ses pieds, celui des populations méridionales réveillées au contact de la croisade, dépendaient de sa science stratégique, de son courage personnel. Encore une journée, et la fleur des chevaliers languedociens était anéantie ou captive, et le pays, ouvert jusqu'au Rhône, se laissait pénétrer sans obstacle dans la cité papale, dans Avignon; Jean XXII bénissait ses armes: le but commun était atteint.

Un bruissement insensible qui montait de feuille en feuille, l'humidité glaciale de l'atmosphère, et, plus que tout cela, la blancheur lumineuse du levant, annoncèrent le soleil néfaste qui devait présider aux scènes de destruction et de mort. Carcassonne et les Pastoureux saluèrent par un frissonnement belliqueux le retour de l'aube.

Quittant alors son centre d'observation, Théobald descendit à pas mesurés la colline; il ne s'arrêta qu'à l'entrée de son oratoire nomade; ses doigts saisirent un cordon caché dans l'épaisseur des draperies, et un tintement de cloche résonna.

Au signal du maître d'Aquitaine, tous, jeunes ou vieux, furent debout. Chaque tente vomit une masse compacte de pèlerins; les haches, les javelines, les faux scintillèrent. Théobald choisit d'abord et détacha en avant des éclaireurs; ce soin une fois accompli, il inspecta, calme et fier, les bataillons improvisés, exaltant par des mots brefs, incisifs, le fanatisme général.

Les éclaireurs ne tardèrent pas à reparaître; leurs découvertes étaient graves. Une troupe nombreuse de cavalerie, qu'escortaient des gens de pied, venait de franchir la porte des Jacobins. A cette heure, masquée par l'exhaussement du sol, elle cotoyait la rive gauche de l'Aude. Hugues Gérard, seigneur d'Heler, nommé depuis peu sénéchal en remplacement d'Aimery de Crosio, chevauchait à sa tête. Sans doute l'ennemi prenait l'offensive, et ses escadrons bardés de fer allaient se développer dans la plaine voisine de Salvassa et d'Erminis, si favorable aux manœuvres d'une armée de ce genre.

Digne fils des Loups et des Vairfres, le maître d'Aquitaine n'hésita point; il résolut de marcher à la rencontre d'Hugues Gérard; ses préparatifs ne furent guère longs. Le butin des Pastoureux, dont Ruben et Séphora faisaient partie, entassé vers l'angle le moins accessible du camp, se hérissa d'un triple cercle de bagages. La garde en dut être laissée aux malades, aux femmes, aux enfants, à tous ceux que leur âge, leur sexe ou un obstacle exceptionnel empêchaient de combattre.

Prémontueuse et menaçante, la foule valide se rua hors des retranchements. Deux corps d'élite, composés des plus habiles à manier la faux ou la pique, eurent ordre de se former en carrés pareils, autour desquels se déroula le gros des hordes sauvages, incapables de se soumettre à la moi-

dre discipline. Du sein de ces têtes humaines, parmi cet océan de dards, surgissaient des cavaliers coiffés de heaumes à plumes ondoyantes, des portraits gigantesques d'apôtres et de confesseurs, des bannières religieuses, dont la plus grande, confiée à Othon le Réchin, était, en quelque sorte, le labarum, l'oriflamme de la croisade. Inberge prétendait l'avoir reçue du ciel. Cette toile miraculeuse reproduisait Simon le Cyrénéen aidant Jésus, et à sa conservation se rattachaient les succès des milices populaires.

Bientôt, au débouché de la plaine, apparurent, immobiles, silencieuses, les troupes du sénéchal. Leur ensemble offrait un coup d'œil majestueux et terrible; d'autres que de rudes sectaires auraient pâli. Fermes sur leurs étriers, les hommes d'armes se développaient en lignes profondes, tandis que les gens de pied, échelonnés à leur droite, couronnaient le village de Maquen. Le soleil se réfléchissait dans l'acier étincelant des cuirasses; au souffle de la brise ondulait de riches gonfanons, des pannonneaux armoriés et célèbres. On y distinguait ceux de messires Thomas de Bruyères, seigneur de Puyvert; Bernard de Son, oncle et tuteur de Tybunge de Son, baronne de Puisserguier; Raymond et Gaubert de Durban, seigneurs d'Olonzac; ceux de Jehan de Saint-Denis, seigneur de Badens; Simon de Goloin, seigneur de Pomas; Eustache de Lévis, seigneur de Florensac; et de Seissac, et des meilleurs chevaliers du diocèse. Les abbayes même n'avaient pas voulu faire défaut; la Grasse, Caunes, Fontfroides se trouvaient représentées dans la personne de leurs avoués et par les images glorieuses de leurs saints.

Jamais, aux champs du Languedoc, ne s'étaient défilés ennemis plus dissimulables de méurs, de tactique. On eût dit, d'une part, des Romains vétérans de Marius ou de l'empire; de l'autre, des Cimbres aventureux, des Sicambres compagnons de Clovis. Mais les modernes Romains avaient-ils à dompter des Cimbres? avaient-ils à subir le joug des Francs?

Dès qu'ils se virent à portée de leurs antagonistes, les Pastoureux bandèrent leurs arcs, firent vibrer leurs frondes; une grêle de traits et de pierres s'en échappa, fendit l'air et alla rebondir sur les armures retentissantes des chevaux et des cavaliers. Les lances s'abaissèrent, la charge sonna, les nobles montures blanchies d'écume sentirent l'éperon.

Il n'était pas difficile aux Languedociens, vêtus de fer, munis de lances,

blement le premier banquier de cette place, et M. Humann craint de ne pas être à sa hauteur. La seconde, c'est que M. Humann n'a pas l'intention de rester toute sa vie receveur général : c'est qu'il veut entrer, comme son père, dans la carrière politique, et qu'il compte sur la ville de Strasbourg pour lui en ouvrir les portes. Supposez qu'il quitte cette ville, supposez qu'il renonce aux relations qu'il attachait déjà bien intimement à ses concitoyens, supposez qu'il aille se créer ailleurs un autre centre d'affaires, avant deux ou trois ans il sera oublié, et c'est vainement que, le jour où il donnera sa démission de receveur général, il viendra dire aux électeurs de Strasbourg : « Nommez moi votre député. » Les électeurs de Strasbourg lui répondront : « Nous ne vous connaissons plus, nous n'avons de vous qu'un vague souvenir; cherchez ailleurs qui vous nomme. » Voilà ce que M. Humann voudrait éviter, et c'est ce qui fait qu'il n'a pas encore déclaré catégoriquement au ministère qu'il acceptait la recette générale de la Seine-Inférieure. On n'épargne rien toutefois pour l'y décider, car on ne voudrait pas avoir à revenir sur cette affaire, qui n'a déjà causé que trop de soucis à ceux qui s'en sont occupés.

On nous adresse la lettre suivante que nous croyons devoir rendre publique :

« Monsieur le rédacteur,

Il y a peu de personnes qui contestent aujourd'hui l'utilité des langues vivantes; presque toutes ces langues ont une littérature aussi belle et aussi riche que les idiomes grecs et latins, et les sciences ont atteint chez les peuples modernes un degré infiniment plus élevé que chez les Grecs et les Romains. Les rapports internationaux ont triplé dans ces derniers temps, et les chemins de fer, qui, dans quelques années, aboutiront à toutes les frontières, vont encore multiplier ces rapports.

Que fait l'Université dans ce nouvel état de choses? Vous croyez peut-être, Monsieur le rédacteur, qu'elle va encourager plus que jamais l'étude des langues modernes; vous êtes dans une erreur complète. Il y a deux ans, l'étude des langues vivantes était obligatoire pour les élèves; mais M. Villemain l'a rendue facultative, c'est-à-dire dérisoire. Qu'est-ce qu'une étude qu'on peut laisser et reprendre à son aise? Pour peu qu'un élève soit chargé de devoirs grecs et latins, il sacrifiera l'allemand et l'anglais, dont l'étude ne lui est point imposée. Si un professeur de langues vivantes prend son enseignement à cœur, et qu'il veuille tant soit peu pousser ses élèves, il voit tous ses cours désertés, parce qu'il est loisible aux élèves de les quitter à leur fantaisie. Il faudrait cent fois mieux supprimer de tels cours que de les maintenir : cela ne peut que jeter le découragement dans l'âme du maître chargé d'un enseignement aussi déconsidéré.

Si M. de Salvandy ne cherche à rendre aux langues vivantes le rang qui leur est dû dans les collèges, tout progrès est impossible.

Dans les pays étrangers, il n'y a pas une école primaire où l'étude des langues modernes ne soit en honneur. En Angleterre, le prince Albert a fondé un prix de langues vivantes pour en favoriser les progrès; en France, on fait tout pour les paralyser.

Si l'on examine la position des maîtres chargés de l'enseignement des langues étrangères, on trouve qu'elle est parfaitement en harmonie avec la déconsidération où elles se trouvent dans les collèges.

L'Université cependant est assez exigeante à l'égard de ces fonctionnaires. On a établi pour eux des concours qui ont lieu à Paris de deux ans en deux ans. Pour être admis à ces concours, il faut produire le diplôme de bachelier ès-lettres, c'est-à-dire, outre l'anglais et l'allemand, il faut encore savoir le grec et le latin, qui n'ont point ou presque point de rapport avec ces langues. Lorsqu'un professeur a été assez heureux pour réussir dans ces concours, on l'envoie dans un collège royal avec un traitement de neuf cents francs pour y vivre lui et sa famille. Point d'avancement pour lui, point de considération, point d'avenir; il est ravalé au rang le plus infime de l'Université; les maîtres d'études et les maîtres surveillants ont le pas sur lui, et participent à une retraite à laquelle le malheureux professeur d'allemand ou d'anglais n'a pas droit. Après trente années de services dans l'Université, on le jette dans la rue pour tendre la main aux passants. Voilà, monsieur le rédacteur, la position brillante des professeurs de langues vivantes dans les collèges! Qu'on s'étonne après du peu de progrès des élèves dans l'étude de ces langues!

Cette année, on a amélioré le sort de presque tous les fonctionnaires de l'Université; les maîtres d'études mêmes ont eu une part assez large dans les faveurs du ministre, mais on ne songe nullement aux professeurs de langues vivantes.

Si l'Université ne veut pas de langues vivantes dans les collèges, qu'elle les supprime, mais qu'elle n'en impose pas au public par de faux semblants, et qu'elle ne se joue pas plus long-temps du sort de trois ou quatre cents fonctionnaires intéressants, qui se consacrent en efforts inutiles et se repaissent de brillantes illusions. Espérons que M. Salvandy mettra un terme à cette situation fâcheuse des études et des maîtres. Ce ministre avait pris de sages mesures au sujet de l'enseignement des langues modernes, mais son succes-

seur a défilé tout ce que M. Salvandy avait fait de bon et d'utile. Qu'il rende sérieuse l'étude des langues étrangères, qu'il assure une position et un avenir aux maîtres chargés de cet enseignement, et il ne rendra pas à la France un service moins grand que celui qu'il lui a rendu en fortifiant l'étude de l'histoire et des sciences exactes.

Un commis voyageur ami du progrès.

Chronique.

Nous recevons la lettre suivante :

« Lyon, le 21 décembre 1843.

« Monsieur le rédacteur,

Interprète d'un grand nombre de négociants, je viens vous communiquer leurs plaintes, en y joignant les miennes, sur le retard inconcevable que l'administration des postes fait éprouver à la distribution des lettres. Les lettres arrivées de Saint-Etienne à huit heures du matin ne sont délivrées souvent qu'à midi, et comme le courrier pour cette ville repart de Lyon à la même heure, il est impossible de répondre immédiatement à une lettre pressée reçue le matin. Les lettres apportées par le courrier de Paris qui arrive à l'hôtel des postes à neuf heures ou neuf heures et demie du matin ne sont pas distribuées dans les bureaux principaux avant une heure ou une heure et demie. Il est des abonnés qui vont chercher ou faire prendre leurs lettres dans ces bureaux, tels que celui de la rue Luizerne; mais s'ils ne peuvent pas les avoir avant l'heure indiquée plus haut, à quelle heure, je vous le demande, arrivent à leur destination les lettres qui sont remises à domicile par les facteurs? Il arrive toujours que l'on attend le courrier de Paris pour rendre les lettres de Saint-Etienne, de Strasbourg ou du Midi, etc., etc., pour rendre celles de Paris. Vous devez comprendre, Monsieur, combien ces attentes, ces retards sont préjudiciables aux affaires et nuisibles au commerce. Les matinées sont perdues à aller trois ou quatre fois aux bureaux des postes pour réclamer la correspondance. Des lettres de Paris rendues à une heure et demie renferment-elles des commissions, il faut les ajourner au lendemain. La fermeture des maisons de fabrique à deux heures et les jours courts et obscurs empêchent toute opération l'après-dîner. J'entre dans ces détails pour vous faire bien juger du tort considérable causé, je le répète, par le retard apporté dans la distribution des lettres, retard que rien ne commande, que rien n'excuse.

Je suis persuadé que vous apprécierez toute la justice de nos plaintes, et j'aime à croire que vous voudrez bien leur donner dans votre estimable journal toute la publicité qu'elles méritent; nous nous estimerons heureux si elles parviennent à faire opérer des améliorations indispensables dans un service où tous les intérêts d'une ville sont engagés.

« Agréez, etc.

Un de vos abonnés.

Les habitants des quartiers de la Guillotière qui touchent aux confins de la commune se plaignent vivement de ce qu'on néglige d'afficher dans ces localités le programme quotidien des théâtres de Lyon. Nous nous empressons de nous faire l'écho de ces plaintes en faisant remarquer à M. le directeur des théâtres de Lyon qu'il serait de son propre intérêt de faire droit aux réclamations ci-dessus mentionnées.

M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement de la Guillotière a procédé vendredi à l'arrestation d'un individu qui paraît être l'auteur d'un vol récemment commis à Heyrieux.

M. le préfet du Rhône a pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. Indépendamment de notre délégué, remplissant les fonctions d'inspecteur, qui sera maintenu avec les mêmes attributions, le personnel du service des chemins vicinaux de grande et petite communication se composera, à partir du 1^{er} janvier 1846 :

1^o D'un agent-voyer en chef pour le département;

2^o De quinze agents-voyers, dont trois de première classe, trois de deuxième classe, trois de troisième classe et six de quatrième classe.

Art. 2. L'agent-voyer en chef du département sera placé sous notre autorité immédiate. Il aura sous ses ordres et sa surveillance les agents-voyers de toutes classes, et il exercera les fonctions précédemment attribuées à l'agent-voyer en chef de chaque arrondissement.

Art. 3. Le département sera subdivisé, pour le service des agents-voyers en sous-ordre, en quatorze circonscriptions vicinales. Chaque agent-voyer, quelle que soit la classe à laquelle il appartient, sera chargé du service des chemins vicinaux de grande et de petite communication dans l'une de ces circonscriptions, et y exercera habituellement les fonctions précédemment attribuées à l'agent-voyer d'arrondissement et à l'agent-voyer cantonal. Il sera tenu, en outre, de remplir, hors de la circonscription qui lui aura été assignée, toutes les missions dont l'agent-voyer en chef pourra le charger.

Les travaux du pont Saint-Clair sont à la veille d'être terminés, et l'inauguration officielle doit se faire incessamment.

La Saône a augmenté depuis hier de dix-huit centimètres à l'échelle deriage du pont Tilsitt.

Les chemins vicinaux, notamment le cours Vitton ou avenue des Charpennes, et les chemins ruraux qui sillonnent notre localité en tous sens, et qui sont journellement fréquentés par de nombreux piétons, auraient besoin de grandes réparations; leur état est déplorable.

Par un arrêté préfectoral à la date du 15 de ce mois, Mme la supérieure générale des sœurs de Saint-Charles de Lyon est autorisée à accepter le legs de la somme de 200 fr. fait à la providence des jeunes filles de la rue Quatre-Chapeaux de Lyon, dirigée par des sœurs de Saint-Charles.

Par un autre arrêté portant la même date, le trésorier de la fabrique de l'église de Chambost-Longessaigne est autorisé à accepter le legs de la somme de 50 f. fait à cet établissement par M^{lle} Bonhomme, femme Denis.

BULLETIN DES SOIES.

Les soies grèges ont pris un peu de faveur sur nos marchés de la semaine dernière.

Mercredi, à Joyeuse, il s'est fait un assez bon nombre de ventes aux prix suivants :

Soies fines, 51 f. 80 c., 52 f., 52 f. 50 c. et 52 f. 80 c. le 1/2 kilog.

Soies, deuxième choix, 27 f. 25 c., 27 f. 50 c., 27 f. 75 c., 28 f., 28 f. 40 c., 29 f. et 29 f. 60 c. le 1/2 kilog.

A Aubenas, le marché de samedi dernier a été très animé. Les transactions ont été nombreuses et aux mêmes cotes qu'à Joyeuse, savoir :

Pour les qualités fines, 51 f. 50 c., 52 f., 52 f. 50 c. et 52 f. 80 c. le 1/2 kilog.

Pour les deuxièmes choix, 27 f. 20 c., 28 f., 28 f. 50 c., 29 f. et 29 f. 50 c. le 1/2 kilog.

A Avignon, la situation des affaires est toujours la même. Le calme continue, et la baisse fait quelques progrès, qui, quoique peu sensibles, n'en sont pas moins réels; cependant l'opinion est que les affaires doivent se relever bientôt.

A Marseille, les ventes de la semaine n'ont pas été sans importance; la plus forte de celles qui ont été opérées l'a été pour l'exportation, et se compose de 54 balles Beyruthine dans les prix de 12 f. 50 c. à 18 f. Dans les autres qualités, elles ont été peu importantes. Les débarquements touchant à leur fin et les demandes étant fort restreintes, on pense généralement que les détenteurs auront à diminuer leurs prétentions.

La consommation a été de :

3 balles Morée ferme, à 15 f. le 1/2 kilog.;

8 balles Baffa, à 14 f.;

6 balles Brousse L. G., de 18 f. à 19 f.;

6 balles Brousse G. G., de 18 f. à 18 f. 50 c.;

3 balles Royale, de 27 f. à 28 f.;

5 balles Sallé, à 19 f.;

34 balles Beyruthine, de 12 f. 50 c. à 15 f.;

9 balles Antioche redévidée, de 14 f. à 18 f.;

7 balles Tramas (Espagne), de 24 f. 50 c. à 24 f.

(Courrier de la Drôme.)

LA LIGUE ANGLAISE CONTRE LA LOI DES CÉRÉALES.

L'Angleterre est par excellence le pays de l'association; l'action qui, dans d'autres pays, appartient d'ordinaire au gouvernement, est, dans la Grande-Bretagne, abandonnée la plupart du temps aux citoyens qui se réunissent dans un but et des efforts communs. Ainsi, les collèges, les universités, les églises, les hôpitaux même se construisent, se dotent, s'entretiennent au moyen de souscriptions volontaires. Toutes les grandes entreprises industrielles ou commerciales, les canaux, les chemins de fer, l'exploitation des houillères, la navigation transatlantique, y doivent leur existence à l'association. La tendance à s'associer pour la poursuite d'un but commun est donc, on peut le dire, un des traits distinctifs du caractère anglais; seulement elle change de nom, lorsque, transportée sur le terrain politique, cette activité a pour but la suppression d'un abus ou une réforme à introduire dans l'administration publique ou dans la constitution de l'Etat. L'association devient alors de l'agitation. Ainsi, on a agité, il y a quelques années, en Ecosse, en faveur de l'abolition de la peine de mort. Des hommes parcouraient les rues d'Aberdeen, porteurs d'immenses placards en tête desquels étaient écrits en grandes lettres les mots sacramentels : *Agitate! agitate!* tandis que d'autres invitaient à aller signer des pétitions dans tous les quartiers de la ville, ou provoquaient les citoyens à se rendre à des meetings où la question devait se discuter. O'Connell, qu'on a surnommé le grand agitateur, a créé l'agitation irlandaise pour l'abolition de l'acte de l'union.

Les phases et l'histoire de cette agitation sont trop connues pour que nous veuillions les retracer ici; mais à côté d'elle, au sein même de la vieille Angleterre, surgissait une autre agitation bien plus importante, celle qui a pour but d'obtenir l'abolition entière, immédiate et sans condition des lois sur les céréales, et qui est aujourd'hui connue en Europe sous le nom de : *Anticorn-law-League*.

Il est inutile de reproduire ici le système économique et financier de la Grande-Bretagne. Ce travail, qui serait tout à fait à sa place dans un traité spécial d'économie politique, serait ici un hors-d'œuvre. Nous nous contenterons de rappeler que la législation anglaise présente le système le plus complet de spoliation exercée au détriment de la classe ouvrière par quelques individus formant l'aristocratie, et en même temps propriétaires du sol et de la puissance législative. Or, cet état de choses n'a pas changé depuis la conquête

d'épées et de haches d'armes, excitant du geste et de la voix leurs destriers superbes, de s'ouvrir un passage à travers la multitude demi-nue. Aussi les vagabonds plient ou furent foulés aux pieds. L'avalanche d'hommes et de chevaux impatients roula toujours, et ne s'arrêta que contre l'obstacle plus solide des carrés d'élite, de la pointe aiguë de leurs piques, du tranchant acéré de leurs faulx.

Rien n'entama la double citadelle vivante. Contenus par les piques, blessés par les faulx, les coursiers se cabrèrent, entraînant leurs maîtres. Quelques-uns s'abattirent pour ne plus se relever. Les milices barbares, dont la majeure partie s'était, au moment de la charge, jetée d'elle-même à terre, revinrent au combat, et, enlaçant d'un réseau infranchissable les escadrons rompus, en disjoignirent jusqu'aux moindres débris. Certains enthousiastes renouvelèrent, au fort de leur attaque, l'épisode immortel d'E-léazar. La mêlée, la confusion s'en accrurent. En vain les gens de pied, se précipitant à leur tour, essayèrent-ils de rétablir l'équilibre. Ils se perdirent au sein de la tempête humaine, dans ce flux et ce reflux perpétuels de vainqueurs et de vaincus.

Tout-à-coup, dominant les bruits meurtriers, des trompettes rugirent; un étendard perça la voile de poussière et de vapeurs, et ce cri de gloire bien connu, ce cri vénéré ou redoutable, gronda comme la foudre : « Gaston! Gaston! Foix! en avant! »

— Carcassonne, à la rescousse! répondit le sénéchal, s'écrièrent, à son exemple, les chevaliers et les bourgeois.

La bataille changea de face. Protégés par cette brusque diversion, les soldats d'Hugues Gérard se rallièrent, le vide des cadres se remplit, et l'épouvante, le désordre passèrent du côté de l'ennemi. Seuls, les carrés impassibles tinrent bon; mais enfin leurs flancs harcelés s'entr'ouvrirent, le glaive acheva sur eux l'œuvre d'extermination vengeresse commencée par la lance.

Théobald regarda autour de lui. Malgré l'intensité croissante du péril, la bannière miraculeuse d'Inberge, la bannière divine gardée par Othon le Réchin, était encore debout. Il se dressait pour la défendre, quand les larges plis de l'oriflamme s'enroulèrent, et elle s'abîma dans la mêlée. A cette chute significative, le carnage devint effroyable et se convertit en

boucherie. Inberge, désespérée, recula, s'enfuit, et en fuyant elle jeta au maître d'Aquitaine un coup d'œil sinistre de haine et de défi.

Inberge prenait la direction du camp retranché. Théobald devina tout. Après avoir broyé un groupe impétueux de gentilshommes, il la suivit, se promettant de regagner assez tôt ces lieux funestes pour y mourir avec ses compagnons.

CHAPITRE VI.

Enlèvement et délivrance.

Si les premiers chapitres de notre ouvrage ont suffisamment fait ressortir l'énergie native et les ardentes convictions d'Inberge, on attribuera son mouvement prématuré de retraite, son départ pour le camp à une impulsion mystérieuse et subite, et non à la crainte, bien excusable toutefois, d'un danger très réel. En désertant le combat, en volant ailleurs, l'inflexible prophétresse croyait accomplir un devoir rigoureux et être ainsi plus utile à sa cause qu'en opposant un bras lassé aux efforts irrésistibles d'Hugues Gérard et du comte de Foix.

Nourrie des souvenirs de l'Ancien Testament, pénétrée des rôles austères de Moïse et des Juges, Inberge ne doutait pas de la mission providentielle imposée aux Pastoureaux; elle ne doutait pas que Dieu ne les eût suscités pour convertir ou détruire les fils de Jacob; que d'incalculables malheurs, que la défaite, la captivité et les tortures ne dusent invariablement punir chaque transgression à cette règle. Voilà pourquoi nous l'avons vue réclamer, la veille, avec tant d'apreté et d'insistance, le baptême ou la mort des juifs épargnés à Toulouse.

Aujourd'hui, la coupable prévarication du chef suprême portait ses fruits. Le crime d'un nouvel Achan, la désobéissance cupide d'un autre Saül retonnaient de tout leur poids sur leurs têtes soumises. N'y avait-il néanmoins aucune ressource? Le sacrifice expiatoire de Ruben et de sa fiancée ne conjurerait-il pas à l'instant même le courroux du Seigneur?

Inberge s'imagina que le meurtre des juifs pourrait faire luire un éclair de la grâce et ramener la victoire dans les rangs populaires. Elle allait donc frapper; et si sa main frappait avec abnégation et confiance, la ligue formidable était dissoute, et Gelboé se transformait en Gaboon.

C'est ce projet homicide que Théobald, au regard furtif d'Inberge, avait, nous le répétons ici, soupçonné. Vainqueur de ses audacieux adversaires, il tourna bride, et pressa du glaive et des épées les flancs de sa monture. Le généreux animal, blessé au poitrail et à la croupe, affaibli par la perte continue de son sang, ne secondait point l'impatience fiévreuse du cavalier. Inberge la première gravit le bord supérieur de l'Arnoise; elle s'enfonça, avant Théobald, dans les obscures sinuosités du camp.

Déchiré jusqu'aux entrailles, le cheval hennit et parvint en quatre bonds à côté du couple israélite. Inberge levait alors le bras; sa javeline effleura le cœur de l'offensive et belle prisonnière. La main qui tenait le fer s'affaissa impuissante; Théobald l'avait coupée.

Froide et calme, la prophétresse se courba, et de l'autre main ressaisit l'arme, dont elle menaça de rechef la fille d'Israël. Inberge tomba elle-même, percée d'entre en outre; sa voix expirante maudit, anathématisa le maître d'Aquitaine.

Séphora, durant ce triste drame, s'était évanouie. Le maître d'Aquitaine rompit les liens de la juive, et, l'entourant de ses bras, l'assit, pâle, échevelée, sur les crins de sa monture; puis, de toute la vitesse du coursier étendu mais fidèle, il s'élança et franchit les retranchements aux yeux de Ruben stupéfait.

La bataille, ou, pour mieux dire, la déroute touchait à sa fin et ne laissait aucune chance de trépas honorable. Consternés par la chute de leur oriflamme, par la disparition d'Inberge et de leur chef, les Pastoureaux avaient cessé de se défendre, et, brisant leurs armes, s'éparpillaient au gré de leur terreur dans la plaine. Leur foule désordonnée atteignait déjà l'extrême limite du camp. Théobald salua d'un coup d'œil d'héroïque regret l'immense scène de carnage et de deuil, et, ramenant sa vue, ses pensées vers la juive, il ne songea plus qu'à dérober à l'ennemi son doux et précieux fardeau.

Le poids de la jeune fille, quoique peu considérable, acheva d'épuiser les forces du cheval, dont le sang, épanché en gouttes nombreuses, indiquait derrière les fuyitifs le chemin qu'ils avaient pris. Au bout d'un quart d'heure de marche, tandis que l'épée sollicitait encore son ardeur, l'impétueux coursier s'arrêta, ses jarrets pliant, il se coucha sur le flanc,

Aussi M. Cobden, le chef et le tribun de la ligue, disait-il naguère, en s'adressant à l'aristocratie elle-même dans le parlement, aux applaudissements de tous les *free traders* : « Si notre code financier, si le *statute book* pouvait parvenir dans la lune, seul et sans autre commentaire historique, il n'en faudrait pas davantage pour apprendre à ses habitants qu'il est l'œuvre d'une assemblée de seigneurs maîtres du sol (*land-lords*) ».

On aura l'explication de ce fait et des conséquences qu'il a dû avoir pour le pays le maintien d'une législation pareille, quand on saura que, contrairement à ce qui se passe dans presque toutes les contrées du continent, l'Angleterre, grevée d'une si lourde dette et d'une si vaste administration, n'a pour ainsi dire point d'impôt foncier. En effet, si nous nous reportons à une époque déjà bien éloignée de nous, à 1706, lors de l'Union sous la reine Anne, nous voyons que l'impôt foncier entraînait dans le revenu public pour 1,997,379 liv. st. ;

L'accise, pour 1,792,763 liv. st. ;
La douane, pour 1,549,217 liv. st.
En 1841, sous la reine Victoria, la part contributive de l'impôt foncier (*land-tax*) dans le budget général était de 2,037,627 liv. st. ;
Celle de l'accise, de 12,858,014 liv. st. ;
Celle de la douane, de 19,485,217 liv. st.

Ainsi, dans un laps de temps de 135 années, l'impôt direct est resté le même, pendant que les impôts de consommations ont décuplé, et cela quoique la rente des terres ait sextuplé. Il n'entre que pour un vingt-cinquième dans les recettes publiques.

En présence de la détresse que faisait peser ce régime sur les classes laborieuses, et même sur les classes bourgeoises de la Grande-Bretagne, sept hommes, forts d'une inébranlable conviction, et animés de cette détermination virile et de cette énergie persévérante qui caractérisent la race anglo-saxonne, se réunirent à Manchester au mois d'octobre 1838, et là prirent la ferme résolution de renverser tous les monopoles par les voies légales. Ils inscrivirent sur leur drapeau : Liberté du commerce, liberté illimitée des échanges. Dès ce moment l'agitation fut décidée. Toutefois, il ne faut pas croire que la ligue eût seulement pour but l'abolition des lois sur les céréales. Son programme est bien plus vaste, son système bien plus radical : elle veut, ainsi qu'elle l'a décidé dans son conseil du mois de mai 1843, l'abolition entière, immédiate, de tous les monopoles, de tous les droits de douane, car tous élèvent artificiellement le prix des denrées, diminuent le bien-être du peuple, arrêtent l'essor de l'industrie, et entravent plus ou moins la liberté des échanges, en un mot de tous les droits protecteurs quelconques en faveur de l'agriculture, des manufactures, du commerce et de la navigation. Elle la veut sans condition, c'est-à-dire qu'elle ne s'inquiète pas des mesures que prendront les gouvernements étrangers ; elle agit et marche toujours en avant sans leur demander de réciprocité, et a juré de ne s'arrêter que le jour où elle verrait les ports anglais librement ouverts à toutes les denrées, à tous les produits du monde connu. Si elle a d'abord concentré tous ses efforts sur l'abolition des lois des céréales, c'est qu'elles constituent le monopole le plus odieux, le monopole du pain, au profit d'une seule classe, la plus riche peut-être, mais la moins nombreuse, celle de l'aristocratie territoriale qui prélève sur la nourriture du peuple un impôt que les meilleures autorités (et même les aveux ministériels ne fixent pas à moins d'un milliard de francs par année. Ces lois sont en effet le pivot autour duquel tournent pour ainsi dire tous les rouages de la constitution anglaise, et si les efforts de la ligue parviennent à les supprimer, elle n'aura plus désormais à se promettre, après un pareil succès, que des victoires faciles.

On serait, en effet, tenté de croire à une réussite prochaine en voyant le chemin que la ligue a parcouru et les progrès qu'elle a faits depuis le jour mémorable où les sept premiers ligueurs décrétèrent l'agitation à Manchester au mois d'octobre 1838. Tout à l'heure, nous dirons les adhésions qu'elle a conquises, le point où elle est arrivée, les succès qu'elle obtient chaque jour au sein des comités qui avaient été de tout temps regardés comme les forteresses de l'aristocratie ; mais auparavant arrêtons-nous un instant sur son organisation, contemplons son activité fabuleuse, énumérons ses ressources, et faisons connaître les moyens qu'elle a mis en œuvre, avec une habileté qui égale son énergie, pour parvenir à un degré de puissance qui inspire aujourd'hui de sérieuses inquiétudes à l'aristocratie de la Grande-Bretagne.

Les principes de la ligue, ceux que ses chefs avaient inscrits sur son drapeau ne pouvaient manquer de lui concilier les sympathies de toutes les classes manufacturières. Ce fut aussi parmi elles qu'elle recruta ses premiers adhérents. Grâce à des souscriptions spontanées, et dont le chiffre, qui s'augmente dans une proportion rapide, lui forme, en 1845, un budget de près de trois millions de francs, la ligue put bientôt s'organiser et même prendre une position offensive. Elle a agi d'abord par la voie de la presse. On compte par millions les brochures, les pamphlets, les journaux qu'elle a distribués et qu'elle distribue chaque jour sur tous les points du sol anglais. Ce sont ordinairement de ces petites brochures de quelques pages, à deux sous, à un sou même, appelées en anglais *tracts*, aux formes populaires, au langage incisif, mais à la fois simple, logique, spirituel, en quelque sorte des appels au bon sens, qui mettent la discussion à la portée de toutes les classes, et agissent

comme une propagande sans relâche sur les esprits indécis et même quelquefois sur les plus hostiles. En France, nous ne connaissons rien de pareil ; s'il fallait chercher un terme de comparaison, nous ne pourrions guère le trouver que dans les pamphlets de Paul-Louis Courier. Le rapport fait par M. Hickin, secrétaire général de la ligue, dans le meeting tenu à Manchester le 22 janvier 1845, nous apprend qu'il a été distribué deux millions de brochures et un million 340 000 exemplaires du journal *la Ligue*.

Les bureaux de l'association, qui avaient reçu un nombre immense de lettres, en avaient expédié plus de 300,000. Mais la ligue ne se borna pas à agir par la voie de la presse, elle agit encore par la parole, c'est-à-dire par l'enseignement. Dans trente-six comités sur quarante, elle entretient aujourd'hui des professeurs d'économie politique, et ce qu'il y a à la fois de plus remarquable et de plus curieux, c'est que partout, et principalement dans les comités agricoles, on demande plus de professeurs que la ligue ne peut en fournir. Elle-même se transporte sans cesse sur tous les points de la Grande-Bretagne. On jugera de son activité par le nombre des meetings qui ont été tenus en Angleterre et en Ecosse ; ce nombre dépasse deux cents, pour ne parler que de ceux auxquels a assisté la députation de la ligue. En même temps, de si persistants efforts étaient admirablement secondés par les réformes nouvelles et par les créations qu'a enfantées le génie du dix-neuvième siècle. La réforme postale permet à la ligue d'entretenir avec les comités électoraux qu'elle a fondés dans tout le pays une correspondance qui comprend annuellement plus de 300,000 dépêches, et de répandre à peu de frais sur tous les points ses pamphlets et ses brochures. Les chemins de fer communiquent à ses opérations une célérité qui tient du prodige, et qui est presque de l'ubiquité, car les mêmes hommes qui ont agité aujourd'hui sur un point de l'Angleterre peuvent, grâce à cette locomotion rapide, aller agir le soir ou le lendemain sur un point tout opposé.

Enfin, ce qui prouve encore mieux l'habileté de ses chefs, c'est son organisation électorale. Aujourd'hui, en effet, la ligue ne se contente plus d'attaquer le monopole dans ses meetings ; elle le combat au sein même du parlement, où elle est représentée par un parti qui devient tous les jours plus nombreux, car elle fait inscrire sur les listes électorales le plus grand nombre possible de *free-traders*, et, en même temps, surveille la formation de ces mêmes listes et poursuit devant les tribunaux leur rectification ou la radiation des électeurs suspects ou hostiles. A cet effet, elle a divisé l'Angleterre en treize districts électoraux, au sein de chacun desquels réside un de ses agents, versé dans la connaissance et la pratique des lois, et muni de ses pleins pouvoirs.

(La suite à un prochain numéro.)

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le paquebot à vapeur le *Britannia*, arrivé mardi à Liverpool, apporte les journaux des Etats-Unis jusqu'au 30 novembre. Il n'est parti toutefois de Boston que le 2 courant, retenu au port par le brouillard.

« Les nouvelles infirment en partie les bruits tranquillisans qui s'étaient répandus sur le langage modéré que tiendrait le message du président. Le document est rédigé, écrit-on de Washington au *New-York-Herald*, et son principal et premier passage concerne les droits clairs et indubitables de l'Union sur tout le territoire de l'Orégon. Il s'exprime en termes si forts, si lucides et si exempts de crainte qu'il commandera l'admiration de la nation, et même des partis qui sont en ce moment opposés à la mesure. On ne peut prévoir l'accueil que cette déclaration recevra dans le congrès ; mais tout porte à croire, pour qui connaît les forces du parti démocratique dans les deux chambres, qu'un bill, semblable à celui qui, l'an passé, a été adopté par la chambre des représentants, sera présenté à l'effet de dénoncer au gouvernement anglais l'expiration de l'occupation conjointe au bout d'un délai de douze mois.

« Toutefois, les intentions que ce renseignement prête au gouvernement américain étaient atténuées dans leur portée par un autre bruit que nous devons mentionner, et que le même journal rapporte en ces termes, à la date du 24 novembre :

« Le ministre anglais a été renfermé pendant toute la journée d'hier avec M. Walker pour arrêter les bases préliminaires d'une convention réciproque de commerce entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On suppose que si le congrès consent à la réduction proposée sur le tarif, de manière à prendre pour base un droit de 20 0/0, l'Angleterre accordera une réduction semblable sur la plus grande partie des articles américains importés chez elle. En conséquence, M. Pakenham compte beaucoup sur le prochain rapport du secrétaire du trésor, et fera tout ce qui sera en son pouvoir pour déterminer son gouvernement à suivre la même ligne de politique libérale.

« Le message recommandera particulièrement, dans le projet de la sous-trésorerie pour la perception du revenu, la clause qui stipule le paiement en espèces et celle qui propose un maximum de droits calculé sur la base de 20 0/0 *ad valorem*. Ces deux mesures, mises ensemble à exécution, donneront une protection suffisante aux manufactures contre l'importation étrangère, puisque l'obligation de payer en espèces entravera l'abus des émissions de banque,

et conséquemment le désir des importateurs d'introduire de grandes quantités de marchandises étrangères. »

Nouvelles diverses.

— Les victimes du développement de l'industrie sont toujours aussi nombreuses dans tous les pays où la vapeur a étendu son empire, où les travaux des mines se sont accrus. Il y a peu de jours, c'était un inspecteur du chemin de fer d'Orléans qui était écrasé sous un tender. Aujourd'hui, ce sont les journaux de Londres qui nous apportent la nouvelle d'une explosion de chaudière à vapeur.

« Une épouvantable explosion d'une chaudière à vapeur, dit le *Sun*, vient d'avoir lieu à Balton, dans la fabrique de MM. Rothwell et Kitts. Une des ailes de la fabrique a été complètement renversée par l'explosion. M. Rothwell, neveu de l'ancien propriétaire, M. King, le directeur, et deux autres personnes ont été tués. Il a été blessé beaucoup de monde. On travaille à sauver de malheureux ouvriers ensevelis sous les décombres. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 décembre 1845.

Avant l'ouverture, le 5 était tombé un moment à 81 70, puis il a été redemandé à 81 75, et le premier cours au parquet a été 81 80. Après avoir été coté un moment à 81 85, il est tombé d'abord très lentement, puis avec plus de rapidité jusqu'à 81 55. Il était remonté à 81 55 ; mais lorsqu'on a connu l'adjudication du chemin de fer de Creil, il est tombé à 81 45, et il a fermé au parquet à 81 50.

Affaires très animées surtout à la fin de la bourse. Les gens qui spéculent sur les actions de chemins de fer s'approprièrent à célébrer l'adjudication des chemins de fer de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin, et toutes ces valeurs avaient ouvert en hausse ; mais lorsqu'on a su que l'adjudication du chemin de Lyon n'avait pas eu lieu, lorsque l'on a su que M. de Rothschild, pour l'emporter sur ses concurrents, avait abaissé sa soumission jusqu'à 24 ans 555 jours, on a considéré cela comme une mauvaise affaire, et, la panique s'en étant mêlée, la baisse ne s'est pas fait attendre. Le chemin du Nord, qui avait ouvert à 740, est descendu jusqu'à 700, et il a fermé à 705. Tout le reste s'en est ressenti.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	81 50	Saint-Germain.....	» »
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	» »
Quatre et demi pour cent.....	112 50	— (rive gauche).....	310 »
Cinq pour cent.....	117 80	Paris à Orléans.....	1175 »
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	967 50
Trois pour cent belge.....	» »	Rouen au Havre.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	98 »	Avignon à Marseille.....	897 50
Cinq pour cent belge.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	258 75
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Vierzon.....	655 »
Récépissés Rostschild.....	101 40	Orléans à Bordeaux.....	627 50
Cinq pour cent romain.....	100 1/2	Amiens à Boulogne.....	» »
Cinq pour cent portugais.....	» »	Monterea à Troyes.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	57 »	Bordeaux à la Teste.....	» »
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	» »	Chemin du Nord.....	705 »
Banque de France.....	5350	Fampoux à Hazebrouck.....	» »
Comptoir Ganneron.....	1112 50	Dieppe et Fécamp.....	» »
Banque belge.....	760 »	Paris à Strasbourg.....	550 »
Caisse Lafitte.....	1160 »	Tours à Nantes.....	517 50
Obligations de Paris.....	1420 »		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	» »	» »	887 50	886 25	» »	» »
Paris à Orléans.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Paris à Rouen.....	» »	» »	955 »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	970 »	» »	» »	» »
Orléans à Vierzon.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bordeaux à Orléans.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nîmes à Montpellier.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Strasbourg à Bâle.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Monterea à Troyes.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord.....	» »	» »	712 50	723 75	722 50	723 75
prime.....	» »	» »	745 »	742 50	755 »	» »

Nouvelles étrangères.

SUISSE.

BALE, 12 décembre. — MM. le bourgmestre Furrer, président de la diète, et Gonzenbach, secrétaire d'état, sont arrivés le 10 dans cette ville pour assister à la fête de l'inauguration du premier débarcadère d'un chemin de fer suisse. Immédiatement après leur arrivée à l'hôtel des Trois-Rois, ces deux magistrats y furent complimentés par un délégué de la commission du chemin de fer, M. Heüssler, ancien syndic. Vers les dix heures, une compagnie d'infanterie, la musique militaire en tête, défila sous les fenêtres de leurs appartements. A onze heures, ils reçurent la visite officielle de deux premiers magistrats du canton et celle du corps d'officiers. Après avoir rendu leurs visites à M. le bourgmestre en

tressaillit et mourut.

Théobald se dégagea de dessous sa monture, et s'empressa d'examiner sa compagne ; Séphora n'était point blessée. Il la déposa avec précaution sur l'herbe fine et drue, à l'ombre d'un monstrueux sycamore. Limpide, azuré, le Fresquel coulait non loin de là, parmi les arbres, dans son lit étroit de sable et de cailloux ; Théobald, y puisant de l'eau, en humecta le front et les tempes de l'Israélite.

La fraîcheur de cette eau, les molles caresses du vent, la paix solennelle des lieux exercèrent sur l'un et l'autre leur salutaire influence. Un léger incarnat colora les traits purs de la jeune fille. Théobald, rassuré, attendit, et, cédant au charme ineffable du paysage, il se livra par degrés à une mélancolique rêverie. Le fracas belliqueux qu'interceptaient les prolongements inégaux des collines, que divisait à l'infini l'épaisseur des troncs ou des branches, n'arrivait qu'à de rares intervalles, tel que la sourd mué gissement d'un orage vaincu. Comme si aux environs nul choc fratricide n'ébranlait la terre, le bouvreuil chantait dans les ramures, le merle jaseur voletait de tige en tige, et, séduites par l'éclat des lys aquatiques, de sveltes demoiselles frôlaient d'une aile diaphane le cristal des ondes. Au delà du Fresquel, le regard embrassait la vallée brûlante et solitaire, et plongeait jusqu'aux sombres escarpements de la Montagne-Noire, dont il était possible de découvrir les fertiles chaînagères, les tours inexpugnables et les villages pittoresques, jadis refuge des Albigeois.

Mesurant la distance qui le séparait des rampes inférieures, l'imitateur de Jacob, l'émule de l'inspiré germanique se demanda s'il ne fallait point, avant la nuit, explorer leurs sauvages retraites et mettre de la sorte d'après sommets et des gorges ténébreuses entre sa proie et les vainqueurs. L'infatigable compagnon de ses périls avait succombé, mais tout espoir n'était pas perdu. Dans la ferme voisine, quelque vassal, à prix d'argent, par pitié ou par crainte, consentirait peut-être à lui fournir un coursier docile et vigoureux.

Son projet lui sourit ; il voulut en hâter l'exécution. Séphora venait de recouvrer ses sens. Le Pastoureaux s'approcha d'elle et se disposa à la saisir pour l'emporter sur ses robustes épaules. Fièvre et pourpre d'ignation, la jeune fille le repoussa, se débattit, et eut recours aux pleurs, aux

trépignements, aux menaces.

— Séphora, dit Théobald après une pause, entends-tu ces cris de mort ? Fuyons !

— J'entends des cris de délivrance ! Dieu de Juda, soyez béni ! Les champions du Languedoc accourent... Ruben, mon cœur me le garantit, Ruben est avec eux.

Obt d'une secousse fébrile, convulsive, l'Israélite échappa aux étreintes éternelles de son ravisseur. Elle se précipita vers le bruit et, dépouillant son capuce, le fit ondoyer, en signe de détresse, au-dessus des buissons.

— Ruben ! s'écria-t-elle, me voici !
A ce signal, à cet appel, des clameurs plus distinctes répondirent. Un galop sonore, multiple, grandit et redoubla... Des casques empanachés, des fers de lance brillèrent à travers les arbres.

Théobald rejoignit la jeune fille ; il se plaça devant elle, et, dégainant son glaive, son glaive large, ébréché, humide d'un sang illustre, il parut résolu à ne pas lâcher sa proie.

Les cavaliers l'enveloppèrent. Deux hommes, ou plutôt un homme et un enfant, se distinguèrent parmi eux et semblaient les commander ; leur maintien grave et digne, leur riche costume, les housses splendides de leurs chevaux, zébrées de broderies, étoilées de fleurs d'or, révélaient leur importance. Le bouclier de l'homme mûr offrait en relief les armes des sires d'Heiler ; sur la poitrine du plus jeune rayonnait l'antique écusson des comtes de Foix.

— Bas l'épée ! fit Hugues Gérard, le premier, on l'a reconnu sans doute, des nobles chefs.

Le maître d'Aquitaine n'eut garde d'obéir. Sa ferme attitude, son air d'inébranlable détermination, les flammes qui jaillissaient de ses paupières prouvaient, mieux que des mots, que la main qui levait cette épée allait s'en servir et ne s'ouvrirait pas vivante. Trop braves pour frapper à la fois un seul ennemi, les chevaliers se consultaient entre eux pour savoir quel serait l'adversaire. Ruben le prévint ; Ruben, s'emparant au hasard d'un glaive, en tourna la pointe vers Théobald :

— A nous deux ! murmura-t-il.

Et soudain les lames croisées s'entrechoquèrent. Spectateurs neutres et

muets, sinon indifférents, les soldats se groupèrent autour des deux rivaux, et suivirent, remplis d'anxiété, les péripéties de la lutte. Lutte terrible et singulière ! D'un côté, un juif, le maître d'Aquitaine, un Pastoureaux ; l'opprimé, l'oppressé ; d'un côté, un bras inhabile ; mais nerveux ; de l'autre, un bras affaibli mais exercé. Le silence n'était interrompu que par le cliquetis des glaives et les sanglots, les gémissements de Séphora, qui, la face contre terre, implorait l'Eternel en faveur de Ruben, de son fiancé.

Un des combattants, pourfendu, mordit la poussière. Radieux est modeste, le juif se tenait debout.

— Prends cette chaîne, juif, dit Gaston, en ôtant de son cou un objet magnifique, et garde-la comme gage de fraternité militaire. N'es-tu pas, ainsi que nous, l'exterminateur des Pastoureaux ? Honneur à toi !

— Ce soir, à Carcassonne, tu recevras un sauf-conduit scellé de mon sceau, ajouta Hugues Gérard. Juifs, vous reverrez vos demeures.

Ruben n'écoutait plus. Tout entier à Séphora, il soutenait la jeune fille, l'interrogeant avec tendresse, la rassurant sur son propre compte ; puis il se remit en selle et l'aïda à monter derrière lui, Séphora cachait sous un dehors de confusion le bonheur qu'elle éprouvait, le bonheur d'être réunie, libre enfin, à Ruben son bien-aimé.

Etrange mystère du cœur ! Quoiqu'elle eût prié pour le juif, lorsqu'elle entrevit Théobald, lorsqu'elle l'aperçut sanglant, inanimé, la jeune israélite pâlit ; des pleurs mouillèrent ses cils noirs ; elle n'oubliait pas qu'il l'avait défendue. Peut-être plaignait-elle le fils égaré des anciens peuples, et donnait-elle une larme à son amour.

Ruben et Séphora traversèrent en s'éloignant les bords mémorables témoins naguère de leur captivité et de leurs souffrances. Par les ordres de messire Rustan Perreri, lieutenant du sénéchal, trois cents Pastoureaux, faits prisonniers, venaient d'être pendus aux branches des chênes ; mais c'est en vain qu'on aurait cherché là, ou sur le champ de bataille, Berenger, le jovial étudiant de Toulouse. Epargné, choqué même, grâce à son esprit subtil et inventif, car les vainqueurs le crurent victime et non complice des pillards, il avait déjà ceint le heaume et revêtu la cuirasse sous les drapeaux triomphants de Gaston, comte de Foix.

SCEVOLE BEE.

charge, MM. Furrer et Gonzenbach se sont rendus à la station où la solennité devait avoir lieu.

L'inauguration du débarcadère a été célébrée avec pompe. Une foule immense couvrait la place destinée à la cérémonie. Outre les membres de notre conseil d'état, on remarquait MM. Furrer et Gonzenbach, deux députés du grand-duché de Bade, quatre députés de Bâle-Campagne et un grand nombre de fonctionnaires publics.

La députation chargée de se rendre à Saint-Louis pour y recevoir les autorités françaises y fut saluée à son arrivée par la musique militaire des troupes en garnison à Huningue. Arrivés à Bâle, les députés suisses et français furent accueillis par de nombreuses salves d'artillerie. On remarquait parmi les députés français MM. le préfet du Haut-Rhin, le président du tribunal suprême de Colmar, le colonel et le lieutenant-colonel de la garnison d'Huningue, les maires de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, de Huningue, de

Saint-Louis, et un grand nombre d'autres fonctionnaires et officiers de tout grade.

M. Burkhardt, en sa qualité de bourgmestre, prononça un discours dans lequel il fit ressortir l'importance des nouvelles voies de communication et l'influence qu'elles doivent exercer sur la civilisation des peuples et leur bien-être matériel.

Après la cérémonie, les convives, distribués dans trente-six voitures, se rendirent au Casino pour y prendre quelques rafraîchissements; à cinq heures et demie, ils furent conduits au théâtre inondé de lumière et de fleurs, et où un brillant concert leur fut offert; bientôt après fut organisé un magnifique banquet qui dura jusqu'à fort avant dans la nuit, et où divers toasts furent portés à la patrie, au roi des Français, à l'union de la Suisse et de la France et au gouvernement badois. Les députés de Bâle-Campagne aussi eurent leur part aux honneurs de la fête.

Ce matin nous avons déjà vu partir plusieurs de nos illustres

convives et nous aimons à croire qu'ils emportent un souvenir agréable de leur court séjour dans notre ville.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, un jeune homme de Rive-de-Gier a disparu de la maison paternelle, sans qu'on ait pu retrouver ses traces, et sans laisser sur ses projets d'autre indication que l'intention souvent manifestée de s'engager. Comme il n'a pas jusqu'ici donné de ses nouvelles, on craint qu'il ne lui soit arrivé quelque accident. Il est âgé de 21 ans, de taille moyenne, peu coloré, et vêtu d'une redingote, d'un pantalon et d'un gilet noirs, avec casquette et cravate grises. La famille prie les personnes qui pourraient en donner quelques renseignements d'avoir l'obligeance de les adresser à M. le curé de Saint-Jean, à Rive-de-Gier (Loire).

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A LOUER,

POUR HOTEL A LYON,

A la Saint-Jean 1846,

MAISON AVEC ECURIE ET REMISE,

Rue Saint-Dominique (hôtel du Commerce),
près la place Bellecour.

Cette maison est bientôt à fin de bail. Le nouveau locataire jouira des avantages d'une restauration complète.

S'adresser, pour les renseignements et visiter les lieux, audit M^e Morand, notaire. (10029)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

ADJUDICATION

DE LA FERME

DU NETTOIEMENT DE LA VILLE.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse

Donne avis :

Que, le mercredi 24 décembre prochain, il sera procédé par lui, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, à l'adjudication de la ferme du nettoyage de la ville de la Croix-Rousse.

Le nettoyage de la ville est divisé en sections, savoir :

- 1^o Le plateau de la Croix-Rousse;
- 2^o Le quartier de Saint-Clair;
- 3^o Le quartier de Serin.

Que cette adjudication aura lieu par soumissions écrites sur papier timbré, au plus offrant par-dessus la mise à prix de six cents francs pour la section du centre, soit le plateau de la Croix-Rousse, et au rabais sur un maximum de trois cents francs à payer à chaque entrepreneur des deux autres sections, ou bien sur un maximum de six cents francs pour les deux.

Que la durée de cette entreprise sera de trois années, qui prendront cours au 1^{er} janvier 1846 pour finir au 31 décembre 1848.

Qu'enfin les personnes qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des charges de l'entreprise au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à quatre heures après midi. (1109)

Fait à la mairie, le 9 décembre 1845.

L'adjoint remplissant par délégation les fonctions de maire de la ville de la Croix-Rousse, CLAPISSON.

A LOUER de suite pour 500 f., rue de l'Archevêché, n. 2. — Appartement de cinq pièces, au 2^e, avec vue sur Fourvières et sur les quais.

S'adresser à M. Nillou, avoué, place des Terreaux. (2352)

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon prévient MM. les actionnaires de la Compagnie que le neuvième dixième sera mis en recouvrement le 1^{er} janvier 1846.

Les porteurs des titres de la Compagnie sont en conséquence prévenus qu'ils doivent se présenter à la même date pour régulariser leur position au bureau de la compagnie, grande rue des Feuillants, n. 7, maison Nivière.

Les bureaux seront ouverts pour cette opération depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures. (1112)

GAZ DE CLERMONT-FERRAND.

MM. les actionnaires du gaz de Clermont sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se réunira mercredi, 24 décembre, à cinq heures du soir, chez MM. Dime et Morel, banquiers de la société, rue Bât-d'Argent, n. 22.

L'objet de la réunion est la nomination de l'administration définitive et la réception de l'usine. (1098)

GAZ DE TARARE.

MM. les actionnaires du Gaz de Tarare sont priés d'échanger leurs titres provisoires contre des titres définitifs chez MM. Guyon et Olivier, banquiers de la Compagnie, et d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu mardi 30 décembre, à midi, place Bellecour, n. 16. (1104)

GAZ DE FLORENCE.

MM. les actionnaires voudront bien ne pas oublier que l'assemblée générale tenue le 20 courant sera continuée le mercredi 24, à cinq heures du soir. (39)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

Le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les rhumes, catarrhes, crachements de sang, croupes, coqueluches, dysenteries, etc. (Le sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet : Briant, à Paris; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)

PHARMACIE BRIANT, rue Saint-Denis, 137 (ci devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon; Ayot, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors. (5292)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais; et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acétés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

JARDIN ET VEILLAS,

Chemisiers,

Maison rue Puits-Gaillet, 3, au coin des Terreaux,

Et place Neuve, à Grenoble.

Nous ne cessons de recommander la maison JARDIN et VEILLAS pour la chemise; l'agrandissement de leur commerce les met à même de les établir à des prix que nul ne peut obtenir, même dans les ménages. Pour plus grande justification, ils offrent de faire des modèles, sans aucuns frais, où l'on pourra examiner l'étoffe, la façon et l'incontestable supériorité de la coupe.

Nota. — On trouve dans leurs magasins les batistes fil et la toile fine. Pour engager les personnes à essayer leurs chemises, ils vendront les étoffes sans le plus petit bénéfice. (4973)

OBJETS D'ETRENNES

En beau plaqué première qualité, pour tout le service de table, tels que réchauds riches et simples, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, flambeaux, sucriers, bouts de table, girandoles, soupicières, etc., etc.

Nouveau genre

de couverts argentés, d'après les procédés de M. de Ruolz, d'une beauté et d'une solidité égales à l'argent, sans aucune exception. On garantit 60 grammes d'argent par douzaine.

Autre genre

de couverts de 1 fr., 2 fr. et 3 fr. pièce; cuillères à café et à potage de différents prix. (6090)

Au grand s., rue Saint-Côme.

FUMIGATIONS PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux,

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (4625)

RESTAURANT,

Place de l'Herberie, 2, près le pont Nemours, à Lyon.

JANIN, traiteur,

Ci-devant rue Clermont, 24.

DÉPOT D'HUITRES ET VINS ÉTRANGERS.

La fraîcheur et l'élégance des salons, un local vaste et bien décoré permettent toutes dispositions pour recevoir en même temps et d'une manière distinguée les fêtes brillantes de famille et les grands repas de société. L'excellente préparation des mets et rôtis à la broche permettra d'offrir de bons diners. Vins bien choisis. Soins continus pour la direction d'un service prompt et agréable.

L'honorable et ancienne clientèle qui accorde déjà sa bienveillance au sieur Janin appréciera une amélioration pour les grands diners en ville et les simples plats détachés. (40)

HYGIÈNE DE LA PEAU. — PRODUCTION SANITAIRE. SAVON VIERGE AU CAMPHRE, D'après le système RASPAIL, PRÉPARÉ PAR ÉD. PINAUD, PARFUM.-SAVONNIER, Paris, 230, rue Saint-Martin. Aussi doux à la peau que les pâtes d'arrudes les plus fines, vierge de causticité, mousse lenteuse et abondante, composé de végétaux, son usage habituel dispense des divers cosmétiques employés contre les altérations accidentelles de la peau; l'addition du camphre en fait un produit des plus salutaires. — Pour la barbe, il prévient les rougeurs et les boutons que produisent les rasoirs et les parfums irritants dont on se sert pour aromatiser certaines sortes de Savons de Toilette. Prix : 1 fr. 50 cent. le grand modèle et 1 fr. le petit modèle. Dépôt de la Savonnerie Sanitaire au Camphre, chez M. BALANCA, coiffeur-parfumeur (à la Négresse), place de l'Herberie, n. 1, à Lyon. On trouvera dans le même magasin les parfumeries de GUERLAIN, CAQUET, PINAUD, PIVET, VIOLET, et généralement tous les produits des meilleures maisons de Paris. (6910)

OBJETS D'ETRENNES ET D'UTILITÉ.

Bel assortiment de bijouterie en or des plus nouveaux goûts, le tout étiqueté. — Prix fixes très modérés.

A Lyon, rue Saint-Côme, au grand s. (6091)

AVIS.

M. HENRY, propriétaire des voitures de place dites Parisiennes, toujours désireux d'introduire de nouvelles améliorations dans son entreprise et de satisfaire le public, donne avis qu'à dater du 28 de ce mois, il fera stationner deux voitures nouvelles sur le quai de Retz, près le pont Lafayette, deux autres devant le nouveau Palais-de-Justice, et fin janvier prochain deux sur la place de l'Ancienne-Douane, près du pont de Nemours.

On trouve toujours chez lui des voitures au jour et au mois, A DES PRIX MODÉRÉS.

S'adresser dans son bureau, place des Terreaux, n. 1, ou au domaine de la Part Dieu, aux Brotteaux. (1101)

Grand déballage de Marbres sculptés et d'albâtre de Volterra.

On raccommode toute sorte de sculptures en marbre et en albâtre à des prix très modérés, passage de l'Hôtel-Dieu, n. 54, chez M. Ange Vezzosi. (38)

CHEMINS DE FER. Les porteurs des actions des compagnies de chemins de fer en liquidation : NORD, TOURS A NANTES, STRASBOURG, LYON, CREIL A SAINT-QUENTIN, et autres, sont prévenus que toutes les affaires de cette nature sont suivies et réglées, moyennant une faible remise, au bureau spécial de liquidation, établi faubourg Poissonnière, à Paris.

Directeur : M. VENELLE, ancien avoué à la cour royale de Paris. (5040—7620)

BON CONSEIL.

Les personnes qui, dans cette saison humide et froide, ne peuvent avoir chaud aux pieds malgré toutes les chaussures improvisées jusqu'à ce jour, sont conseillées d'aller à la grande manufacture de pantoufles, rue du Palais-Grillet, n. 15. Elles y trouveront des chaussures en caoutchouc de toutes grandeurs, tout ce qu'il y a de plus imperméable et de plus chaud, à des prix modérés. (26)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 65 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1. (5514)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4234)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins; Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (5053—7653)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES. CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poutillerie, 19.